

Soudan

Environnement opérationnel

Contexte

La juxtaposition de deux phénomènes, à savoir la consolidation de la paix au sud du pays et la poursuite du conflit armé au Darfour, illustre la complexité de l'environnement politique au Soudan.

Au Soudan oriental, les chefs d'anciens mouvements rebelles sont entrés au Gouvernement central après la conclusion de l'Accord de paix relatif à cette région, de sorte que les perspectives de réconciliation se sont améliorées. La région accueille 135 000 réfugiés originaires d'Érythrée et d'Éthiopie. Des demandeurs d'asile érythréens continuent d'y affluer.

Au Sud-Soudan, l'application de l'accord de paix global a permis une augmentation régulière du nombre de rapatriements librement consentis de réfugiés en provenance de pays limitrophes et des mouvements de retour des déplacés internes dans leurs localités d'origine, en particulier dans la région de Khartoum et dans les régions septentrionales. Les programmes destinés à faciliter le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés internes seront poursuivis si la région renoue durablement avec la paix et la stabilité.

Des conflits d'une extrême violence ont provoqué le déplacement jusqu'à 800 000 personnes au Darfour et de plusieurs centaines de milliers de personnes en République centrafricaine (RCA), au Tchad, dans d'autres pays de la région et au-delà. En juillet 2007, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1769, autorisant le déploiement d'une opération hybride Nations Unies-Union africaine au Darfour (MINUAD) afin d'appuyer l'application effective de l'Accord de paix pour le Darfour.

Besoins

Soudan oriental

Il est urgent de définir le statut juridique de près de 70 000 Érythréens qui ont perdu leur statut de réfugié en raison de l'application de la clause dite « de cessation » en 2002-2004. Ces personnes, qui relèvent toujours de la compétence de l'UNHCR, sont dépourvues de documents légaux, ce qui les empêche de bénéficier de droits et de services élémentaires.



Une évaluation des besoins, menée avec la participation des réfugiés dans 12 camps, a révélé de graves lacunes dans plusieurs secteurs. Par exemple, le mauvais état des dispositifs d'alimentation en eau a entraîné des pénuries, contraignant les réfugiés à boire de l'eau non potable et à s'exposer à des maladies d'origine hydrique. À l'heure actuelle, les réfugiés ne reçoivent que la moitié de la ration alimentaire prévue et les taux de malnutrition augmentent. L'évaluation a également mis en évidence le manque de latrines familiales et de médicaments pour traiter le paludisme et d'autres maladies, l'absence d'accès à l'enseignement et les difficultés d'obtention des permis de travail et autres licences. Les réfugiés qui maîtrisent les techniques agricoles n'ont pas les moyens d'affermier des terres.

Sud-Soudan et État du Nil bleu

L'absorption des populations de retour par les communautés d'origine sollicite très fortement une série de services essentiels, en rapport avec l'eau, la santé, l'éducation et les moyens d'existence. Des efforts énergiques de réintégration et de relèvement, de la part des autorités et des acteurs du développement, seront nécessaires pour rendre la réintégration durable et éviter les conflits au sujet des ressources.

Darfour

Les pourparlers de paix en cours n'ont pas atténué les violences ni réduit le conflit au Darfour. Dans un tel contexte, les déplacés internes et les réfugiés ont d'abord et avant tout besoin de protection. L'UNHCR s'efforcera de contribuer à l'amélioration de l'environnement humanitaire général et de remédier à l'insécurité dont les civils sont victimes. Une attention particulière sera accordée à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, qui frappe fréquemment les personnes déplacées.

Khartoum

La plupart des demandeurs d'asile résidant dans la capitale soudanaise attendent toujours d'accéder aux procédures gouvernementales d'enregistrement et d'asile. Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié au Sud-Soudan et qui se sont rendues à Khartoum pour subvenir à leurs besoins n'ont pas reçu de cartes d'identité.

Khartoum accueille plus 1,5 million de déplacés internes, qui logent dans des campements ou dans des zones occupées par des squatters, où les services les plus élémentaires et les moyens d'existence font défaut et où il n'y a aucune sécurité. Ceci suscite de graves problèmes de protection, dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Il importera de déployer des efforts de mobilisation vigoureux auprès des autorités et des acteurs du développement pour venir à bout de ces problèmes et inclure les déplacés dans les stratégies de réduction de la pauvreté du pays.

Total des besoins

2008 : 18 618 769 dollars E.-U.

2009 : 19 094 919 dollars E.-U.

(Ces chiffres concernent exclusivement le programme annuel. Les besoins financiers pour les programmes supplémentaires sont en cours de révision)

Objectifs principaux

Programme annuel

Réfugiés au Soudan oriental et à Khartoum

- Réorienter les programmes sous forme de soins et d'entretien sur la recherche de solutions durables plus globales.
- En coopération avec les acteurs du développement, favoriser des relations harmonieuses entre les réfugiés et les communautés d'accueil par des actions de développement de proximité.
- Doter le Commissariat soudanais aux réfugiés de capacités renforcées pour enregistrer les demandeurs d'asile, déterminer leur statut, leur délivrer des documents et leur offrir une protection conforme aux normes internationales.

- Améliorer les conditions de vie de la population des camps en la sensibilisant aux problèmes de santé et de nutrition, au VIH et au SIDA, et au paludisme, ainsi qu'en remédiant aux insuffisances observées dans les régimes d'alimentation thérapeutique et d'appoint, dans les secteurs de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

Programme supplémentaire

Déplacés internes à Khartoum, réfugiés et déplacés de retour au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu

- Coordonner les activités de protection des déplacés internes à Khartoum et offrir une aide limitée aux déplacés qui ont des problèmes de protection particuliers.
- Organiser le rapatriement librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité, au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu.
- Offrir une protection internationale aux réfugiés rapatriés et aux déplacés de retour dans les zones où l'UNHCR est présent.
- Suivre la situation des réfugiés rapatriés et des déplacés de retour dans leurs communautés au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu, afin d'évaluer et de prendre en charge les besoins et les problèmes de protection des femmes, des enfants et des réfugiés âgés.
- Créer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes, ainsi qu'à leur réintégration durable, en menant des actions axées sur la collectivité et en contribuant aux efforts de déminage du système des Nations Unies.
- Développer la coopération avec les acteurs du développement lorsque le programme en faveur du Sud-Soudan entrera dans la phase de relèvement précoce.



Femmes et enfants du Soudan de retour dans leur pays après des décennies d'exil en Ouganda.

Réfugiés, déplacés internes et populations de retour au Darfour

- Contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans les camps de déplacés internes.
- Renforcer les mécanismes de protection et accroître la capacité de prise en charge des besoins des groupes vulnérables.
- Aider à créer un environnement qui soit propice à des retours volontaires, dans la sécurité et dans la dignité, et qui réduise les risques de déplacements ultérieurs.
- Faciliter l'assistance humanitaire moyennant la coordination et la gestion des camps.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

Programme annuel

Réfugiés au Soudan oriental et à Khartoum

- Les demandeurs d'asile ont accès à des procédures d'enregistrement et de détermination de leur statut.
- Les réfugiés reçoivent des cartes d'identité et sont protégés du refoulement.
- Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont accès à des soins médicaux et psychologiques, ainsi qu'à une représentation judiciaire.
- Les mineurs non accompagnés ont accès aux services dispensés dans les camps et bénéficient d'une aide au regroupement familial.
- Plus de 2 000 réfugiés susceptibles d'être réinstallés sont recensés et leurs dossiers soumis ; un millier de réfugiés environ sont réinstallés.
- Le taux global de malnutrition aiguë passe de 15,7 pour cent en 2007 à 9,5 pour cent en 2008, puis à 6,7 pour cent en 2009.
- Le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et le taux de mortalité brut diminuent de 30 pour cent en 2008 ; le taux de mortalité maternelle est divisé par deux.
- Les réfugiés logés dans des camps bénéficient d'abris, de soins médicaux et d'installations hydriques et sanitaires.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains ont accès à une orientation juridique et sociale ; les personnes qui ont des besoins particuliers bénéficient d'une aide adéquate, notamment médicale.
- L'accès aux latrines familiales augmente de 17 à 20 pour cent en 2008.
- Toutes les canalisations d'eau et tous les postes de santé endommagés sont réparés.
- Toutes les réfugiées et les déplacées internes en âge de procréer reçoivent des protections périodiques.
- Tous les enfants réfugiés vont à l'école primaire et le nombre d'enseignants parmi les réfugiés augmente.
- Quelque 7 500 familles réfugiées ont accès à des terres arables.
- Quelque 11 000 familles réfugiées hébergées dans 11 camps bénéficient de fonds renouvelables.

- Trente pour cent des réfugiés éligibles bénéficient de projets agrovétérinaires.
- Quelque 300 000 arbrisseaux sont plantés sur un millier d'hectares.
- Quelque 7 000 fourneaux à haut rendement énergétiques sont fabriqués et distribués.

Programmes supplémentaires

Retour des déplacés internes et des réfugiés au Sud-Soudan

- Jusqu'à 80 000 réfugiés bénéficient d'une aide pour regagner de leur plein gré le Sud-Soudan en 2008 ; 80 000 de leurs compatriotes reçoivent également une aide à cet effet en 2009.
- Les déplacés internes et les réfugiés qui regagnent le Sud-Soudan et l'État du Nil bleu, ainsi que leurs communautés d'origine, bénéficient d'une aide à la réintégration sous forme de projets communautaires, portant sur la santé, l'éducation et les services de base.
- Les haltes d'étape, les moyens de transport et les activités de réintégration dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation seront destinés en priorité à Jonglei, à l'État du Haut-Nil et à l'Équatoria orientale, qui manquent cruellement d'infrastructures.
- Les activités de suivi au profit des réfugiés rapatriés et des déplacés de retour seront si possible renforcées afin d'inclure toutes les zones où le nombre de retours est élevé.
- La situation des plus de 800 000 déplacés internes qui vivent dans quatre camps officiellement reconnus et dans des zones d'occupation illégale à Khartoum fait l'objet d'un suivi, en ciblant les groupes qui ont des besoins spécifiques. Les femmes vulnérables bénéficient d'une assistance juridique et d'une aide matérielle.

Réfugiés/déplacés internes/populations de retour au Darfour

- Quelque 175 missions de suivi de la protection sont entreprises.
- Environ un millier de familles vulnérables reçoivent des articles domestiques de base.
- Des projets de réhabilitation à petite échelle aboutissent à la remise en état de 20 puits, à la construction de 2 000 latrines et à la réfection de 20 écoles.
- 1 000 familles reçoivent des abris en kit et toutes les familles vulnérables reçoivent des matériaux de construction.
- Seize maisons de jeunes sont consolidées, au profit de quelque 6 000 jeunes.
- Quelque 3 000 enfants participent à des activités dans des zones spécialement aménagées à leur intention et quelque 3 000 jeunes suivent des formations professionnelles.
- Quelque 35 000 ménages sont formés aux économies d'énergie.
- Quelque 600 000 arbrisseaux sont plantés et cultivés avec le concours de 10 000 familles environ.

Stratégie et activités

Réfugiés au Soudan oriental et à Khartoum

L'UNHCR réorientera progressivement ses activités, passant de l'assistance sous forme de soins et d'entretien au renforcement de l'autosuffisance. Ce changement procurera davantage de moyens d'existence et renforcera les capacités des partenaires gouvernementaux et issus de la société civile. Le Haut Commissariat appellera les autorités à promulguer des lois pour satisfaire aux normes internationales de protection des réfugiés, telles que l'accès sans entrave aux procédures d'asile, la prévention du refoulement, la liberté de circulation, l'accès à la propriété et la naturalisation. En ce qui concerne les populations réfugiées de longue date au Soudan, la stratégie de l'UNHCR consiste notamment à rechercher les solutions durables les plus adaptées pour les 150 000 réfugiés érythréens qui vivent depuis longtemps dans le pays.

Réfugiés rapatriés et déplacés de retour au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu

Le rapatriement librement consenti demeure la solution durable privilégiée pour remédier à la situation des Soudanais réfugiés dans des pays avoisinants. Dans le même temps, le mouvement de retour des déplacés internes, principalement à partir des régions du nord, devrait vraisemblablement se poursuivre et même s'intensifier en raison des élections. L'UNHCR facilitera les rapatriements, en étroite collaboration avec les Gouvernements, les organismes des Nations Unies, ses partenaires opérationnels et d'exécution et les communautés locales. Les déplacés internes qui regagnent leurs régions d'origine spontanément ou dans le cadre d'opérations organisées par les Nations Unies et le Gouvernement bénéficieront d'une aide à cet effet. Le Haut Commissariat exécutera des projets axés sur les collectivités afin d'appuyer le relèvement précoce et d'accroître la capacité d'absorption dans les zones que regagnent les réfugiés et les déplacés internes. Les conditions

de vie dans les communautés qui accueillent des populations de retour feront l'objet d'un suivi systématique, une attention particulière étant accordée aux groupes qui ont des besoins spécifiques. Les insuffisances dans les domaines de la protection et de l'assistance seront recensées, en vue de mener des interventions correctives et de sensibiliser les autorités à ces questions.

Déplacés internes à Khartoum

L'UNHCR maintiendra sa présence dans quatre camps officiellement reconnus et dans d'autres zones d'installation afin de protéger les déplacés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants. Le Haut Commissariat mènera une action de sensibilisation et de renforcement des capacités auprès des autorités locales, des communautés de déplacés internes, des organisations communautaires et d'autres intervenants. En outre, il organisera des activités génératrices de revenus à l'intention d'un nombre limité de femmes déplacées dans des situations à risque. En sa qualité de président du Groupe de travail sur la protection, qui siège à Khartoum, l'UNHCR encouragera la coordination entre les institutions onusiennes et les ONG qui travaillent sur cette question, soumettra les problèmes de protection à l'attention des autorités et prônera la prise en compte des déplacés internes dans les projets d'aménagement urbain et de renforcement des moyens d'existence.

Réfugiés, déplacés internes et population de retour au Darfour

L'UNHCR préside le Groupe de travail sur la protection, qui coordonne les interventions dans ce domaine avec la participation très ample d'institutions des Nations Unies et d'ONG. Assurant une présence régulière dans les camps de déplacés internes situés à Zalingei, Mornei et El Geneina, le Haut Commissariat entreprend en outre des missions à travers les zones rurales du Darfour-Ouest pour suivre et cerner les besoins de protection. Le Haut Commissariat est responsable de la coordination des camps et dispense une

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Érythrée	168 920	112 220	170 420	105 820	183 020	109 520
	Tchad	27 000	21 600	32 000	25 600	32 000	25 600
	Éthiopie	13 490	3 150	11 780	3 250	11 100	3 080
	Pays divers	6 220	3 000	3 700	3 040	5 660	3 320
Demandeurs d'asile	Éthiopie	2 000	1 000	1 000	500	400	200
	Pays divers	330	140	240	110	210	110
Réfugiés rapatriés		80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Déplacés internes		2 210 000	1 288 800	1 770 000	1 128 800	1 540 000	1 008 800
Déplacés de retour		56 000	40 400	78 000	75 200	58 000	55 200
Autres pers. rel. de notre compétence	Soudan*	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000
Total		2 615 960	1 602 310	2 199 140	1 474 320	1 962 390	1 337 830

* Bénéficiaires touchés par la guerre au Darfour-Ouest

aide multisectorielle dans les zones rurales du Darfour-Ouest afin de renforcer la capacité d'absorption des villages d'origine et de prévenir d'autres déplacements de population. Il entend venir en aide aux réfugiés hébergés dans des camps du Darfour-Ouest et améliorer la protection en offrant une aide au renforcement des capacités aux autorités gouvernementales. De même, l'UNHCR offrira une aide juridique et organisera des programmes de sensibilisation et de formation à la protection à l'intention d'individus, de communautés et d'ONG.

L'UNHCR prévoit d'ouvrir un Bureau de liaison auprès de la nouvelle base de la MINUAD au Darfour-Nord.

Contraintes

Soudan oriental et Khartoum

L'impasse militaire et politique fait craindre un nouvel afflux de réfugiés au Soudan, impliquant jusqu'à 10 000 personnes, au cours des deux années à venir. Les réfugiés ont des difficultés à accéder aux procédures d'asile et à se déplacer au Soudan ; leurs perspectives d'intégration sur place et de naturalisation sont très limitées.

Sud-Soudan et zones de transition

Certains événements récents, notamment l'initiative en cours à Juba, qui vise à conclure un accord de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*), autorisent un optimisme prudent. Cependant, plusieurs régions sont encore troublées par des affrontements tribaux, durant lesquels des milices et d'autres groupes armés volent du bétail et attaquent les populations civiles. Les rapatriements organisés sont contrariés par la présence de mines terrestres dans certains secteurs et, dans de nombreuses zones, par la longue saison des pluies (mai-novembre).

Le manque de services médicaux et éducatifs, ainsi que l'absence de moyens de subsistance dans la plupart des régions de retour, constituent des problèmes majeurs, qui risquent d'entraîner d'autres déplacements, en particulier en direction des agglomérations, si l'on n'y remédie pas adéquatement.

Darfour

Au Darfour, l'insécurité est la principale contrainte pour les déplacés internes, pour les réfugiés rapatriés et pour les travailleurs humanitaires. Les attaques et les combats tribaux se poursuivent dans les villages, suscitant d'autres vagues de déplacement. Les humanitaires ont de grandes difficultés à entrer en contact avec les personnes qui relèvent de leur compétence. Qui plus est, les ONG et les organisations internationales sont fréquemment victimes d'attaques sur les routes. Le seul moyen de transport fiable est l'hélicoptère, ce qui accroît les coûts opérationnels.

Khartoum (déplacés internes)

La population déplacée a des besoins particuliers, en rapport avec sa situation et concernant par exemple la

délivrance de documents, l'accès à la terre et la sécurité physique. Elle doit également disposer d'informations adéquates sur la situation qui règne dans les régions d'origine. Privés d'emplois et manquant de moyens d'existence, les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à l'exploitation. Le traitement de la situation des déplacés internes et des pauvres qui vivent à Khartoum n'est pas jugé prioritaire, au regard des très nombreux problèmes humanitaires qui se posent au Soudan.

Organisation et mise en œuvre

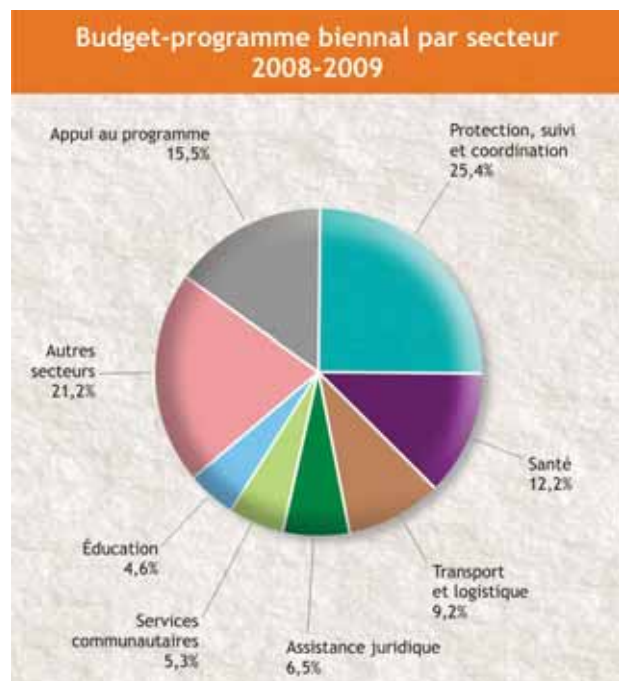
Coordination

Soudan oriental et Khartoum

L'UNHCR engagera les autorités gouvernementales dans un dialogue sur la politique du pays vis-à-vis des réfugiés. Au titre de l'approche concertée adoptée par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Équipe des Nations Unies dans le pays et le bureau du Coordonnateur résident, l'UNHCR joindra ses efforts à ceux de ses partenaires à l'intérieur ou à l'extérieur des Nations Unies pour améliorer l'aide aux personnes relevant de sa compétence. Le Haut Commissariat cherchera également à forger de nouveaux partenariats avec des ONG.

Sud-Soudan et État du Nil bleu

L'UNHCR collaborera avec le système des Nations Unies et le Gouvernement du Soudan pour assurer le déroulement sans heurts des opérations de rapatriement et de retour durable. Les partenaires de l'UNHCR devraient mobiliser d'eux-mêmes d'importantes ressources matérielles et financières en 2008-2009 pour répondre à un vaste éventail de besoins au sein des populations de retour et des communautés d'accueil.



Darfour

La Commission d'aide humanitaire et le Commissariat aux réfugiés demeurent les principaux homologues gouvernementaux de l'UNHCR. L'UNHCR entretient de bonnes relations de travail avec diverses institutions de l'ONU, dont la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), ainsi qu'avec l'OIM, le CICR et des ONG.

Au Darfour-Ouest, l'UNHCR préside le Groupe de travail sur la protection, chargé de coordonner les efforts de protection des organisations intervenant dans cette région. Le Haut Commissariat conduit les efforts de coordination des camps et participe au Groupe de gestion interorganisations. Il partage la présidence du Groupe de travail sur la violence sexuelle et sexiste avec le FNUAP.

Khartoum (déplacés internes)

En 2008, l'UNHCR continuera à présider le Groupe de travail sur la protection, qui réunit d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, et assumera la responsabilité du secteur de la protection et des droits de l'homme dans les régions de Khartoum et du nord. En outre, l'UNHCR participera à la Commission d'aide humanitaire et à la Commission pour les secours et la réhabilitation au Sud-Soudan, ainsi qu'au cadre des Nations Unies pour le retour des déplacés internes.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commissariat aux réfugiés, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation, Gouvernement local de l'État d'El-Gedaref et de Kassala, ministère de la Coopération internationale, ministère de l'Intérieur, Office national des forêts, Directions de la santé, de l'eau, de l'agriculture et de l'éducation de différents États (Sinnar, El-Gezira, Kassala).

ONG : *Action Africa Help International, African Development and Emergency Organization, Agence de développement et de secours adventiste (Sud-Soudan), Al-Manaar, American Refugee Committee, Association of Christian Resource Organization for South Sudan, Church Ecumenical Action in Sudan, Comité international de secours, CONCERN, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Rouge soudanais, Danish De-mining Group, Global Health Foundation, GOAL Ireland, Help Age International, Human Appeal International, International Medical Corps, International Relief and Development, INTERSOS, Islamic Relief Worldwide, Japan International Volunteer Center, Service jésuite des réfugiés, Mercy Corps, Norwegian People's Aid, ROOF, Samaritan's Purse, Save the Children Alliance, Sudan Health Association, Sudan Open Learning Organization, Tear Fund, Terre des Hommes, Triangle, Vision mondiale (international).*

Autres : OIM, ONU-HABITAT, Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Commission d'aide humanitaire, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation.

ONG : *Amel Centre for Treatment and Rehabilitation, Comitato di Coordinamento delle Organizzazioni per il Servizio Volontario, International Medical Corps, Medair, Services de secours catholiques (E.-U.).*

Autres : BCAH, Centre logistique commun des Nations Unies, CICR, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, FAO, FNUAP, MINUAD, MINUS, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, Service de la lutte antimines, UA, UNICEF, VNU.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 569 268	23 250 755	26 820 023	4 830 636	4 749 018
Abris et autres infrastructures	400 000	842 548	1 242 548	615 000	615 000
Activités génératrices de revenus	770 000	503 400	1 273 400	809 000	809 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	822 732	7 186 468	8 009 200	758 276	805 800
Assainissement	300 000	813 816	1 113 816	131 000	131 000
Assistance juridique	840 000	5 957 760	6 797 760	1 172 850	1 269 996
Besoins domestiques	253 600	2 304 489	2 558 089	101 000	101 000
Bétail	150 000	0	150 000	0	0
Eau	550 000	3 467 280	4 017 280	210 000	210 000
Éducation	690 000	1 742 401	2 432 401	809 100	941 500
Production vivrière	500 000	1 135 662	1 635 662	553 000	602 500
Santé	990 000	2 048 159	3 038 159	2 207 774	2 382 774
Services communautaires	450 000	4 439 490	4 889 490	1 019 000	995 950
Sylviculture	600 000	69 828	669 828	713 400	846 500
Transport et logistique	415 000	3 214 962	3 629 962	1 700 600	1 778 980
Vivres	22 150	36 522	58 672	0	0
Total des opérations	11 322 750	57 013 540	68 336 290	15 630 636	16 239 018
Appui au programme	2 353 523	3 191 542	5 545 065	2 988 133	2 855 901
Total	13 676 273	60 205 082	73 881 355	18 618 769	19 094 919

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas le prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.